

## **BOURSE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES**

---

Dans son testament léguant à la ville de La Ferté-sous-Jouarre ses biens, Augustin Duburcq a indiqué que la Ville devra utiliser les ressources provenant de ses propriétés à des fins sociales. C'est dans ce cadre que sont attribuées depuis plusieurs années les bourses d'études supérieures.

### **POUR Y PRÉTENDRE, IL FAUT :**

---

- Avoir moins de 26 ans (dans le cas où le demandeur aurait des enfants à charge, relèvement de la limite d'âge d'un an par enfant du demandeur à charge),
- Être Fertois depuis minimum 4 ans à la date de la demande,
- Entreprendre et/ou poursuivre des études supérieures sanctionnées par un Diplôme d'État,
- Présenter un parcours cohérent et ne pas avoir changé d'orientation plus d'une fois depuis l'obtention du baccalauréat ou avoir eu un seul redoublement.

La bourse est soumise à condition de ressources. Le nombre de bourses sera accordé dans la limite des crédits disponibles et limité à 3 fois maximum par demandeur.

**Les dossiers seront à retirer au CCAS avant le 15 octobre 2021.**

### **CONTACT**

---

#### **CCAS**

Tél : 01 60 22 63 73

**Envoyer un message <mailto:service-courrier@lfsj.fr>**

Espace des Pelletiers

9, rue Goury (1er étage)

77260 La Ferté-sous-Jouarre

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h (uniquement sur RDV).

---

## **MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE**


---

Place de l'Hôtel de Ville

77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

---

**Nous contacter**  
Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.   
Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter

Copyright 2021 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre